

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MAI 2022 À 20H00

Nombre de conseillers : 15
Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 18 mai 2022
Date d'affichage : 18 mai 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du dix huit mai deux mil vingt deux, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PLANCHAIS David, PAILLARD Michel, Mesdames PILARD Christine, HOUDMON Elodie, LORIER Anaïs, M. BLU Dominique et M. CERTENAIS Rémi.
(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Secrétaire de séance : Madame HOUDMON Elodie a été nommée secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu des délégations
 2. Micro-crèche : point sur les travaux et travaux isolation des combles
 3. Accueil périscolaire : réfection du sol
 4. Indemnité des gardiennage
 5. Comptabilité : Changement nomenclature comptable : M14 à M57.
 6. Finances
 7. Affaires scolaires
 - Convention commune avec la commune de La Rouaudière
 - Courrier Restoria
 8. Devis : bornage
- Questions Diverses
-

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 avril 2022

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des délégations

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 juin 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- 5 "Bel Orient"

Le conseil municipal n'émet pas d'observation

DCM2022-47 : Point sur les travaux - Accueil "Petite Enfance"

Monsieur le Maire donne un point financier concernant les travaux de la réhabilitation du presbytère en accueil "petite enfance" - ci-dessous tableau récapitulatif des dépenses HT effectuées à ce jour

Réparation Gouttières	DESERT Toiture	750,86
Menuiseries extérieures	MAB	1 215,00
Menuiseries extérieures	MAB	29 503,35
Isolation vide sanitaire	EVISOL	3 495,50
Maçonnerie	MOISY SARL	3 593,64
Maçonnerie	MOISY SARL	1 019,68
Carrelage	MOISY SARL	4 535,55
Terrassement enlèvement citerne	JEGU Terrassement	10 729,00
Cloison	MAB	3 339,39
Pompe à chaleur	SN LENOIR	11 337,67
VMC	HAUBOIS Patrice	1 470,00
Plomberie	HAUBOIS Patrice	3 250,00
Electricité	HAUBOIS Patrice	12 835,10
Peinture et sols	AIRLESS	24 090,55

Suite à ces travaux, il est opportun de remplacer l'isolant qui se trouve dans les combles de ce bâtiment et à prévoir des travaux de sécurisation du terrain (clôture, grillage...)

Pour faciliter ces travaux et pour tenir compte du délai qui est important entre la commande et l'exécution des travaux, il est proposé d'accorder une délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis pour ce dossier avec un montant de 30 00€ maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis qui correspondent aux travaux de réhabilitation du bâtiment et pour les extérieurs dans la limite de la somme désignée ci-dessus. Cette décision est pour faciliter l'avancement de ces travaux car l'ouverture de la micro-crèche est prévue au 1er septembre prochain.

Monsieur le maire rendra compte à chaque réunion de conseil des décisions prises en vertu de la présente délégation.

DCM2022-48 : Accueil périscolaire - réfection du sol

Monsieur le maire donne la parole à M. GUILLET Vincent, adjoint en charge des bâtiments. Il informe qu'une visite des locaux de l'accueil périscolaire a été faite en début d'année et des travaux seraient envisageables.

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour des travaux sur le sol, murs, abaissement du plafond...

Après étude, il est proposé de commencer les travaux du sol car celui-ci est vraiment abîmé.

Il est proposé le devis de l'entreprise AIRLESS-Impression pour un montant de 5 046.80€ HT.

Le conseil, municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir l'entreprise AIRLESS -Impression, Monsieur MESLE Bertrand, 610 La Hairie - 35130 RANNÉE pour un montant de 5 046.80€ Ht soit 6 056.16€ TTC.

- **Charge** à M. le Maire de notifier cette décision à l'entreprise AIRLESS-Impression

- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les travaux sont prévus en Août.

DCM2022-49 : Indemnité de gardiennage de l'église - Année 2022

Monsieur le Maire donne lecture de la note d'information ministérielle, relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Étant donné que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 19 avril 2022, l'indemnité de gardiennage est donc équivalente à celle de 2021. L'indemnité de gardiennage est donc fixé à 479€86 pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 120€97 pour un gardien résidant dans une commune extérieure.

L'indemnité sera versée à Madame QUINTON Simone, demeurant 5, Chemin de la Guerche à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Émet** un avis favorable quant au versement d'une indemnité de gardiennage ;
- **Fixe** à 479€86 le montant de cette indemnité ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à Madame QUINTON Simone, domiciliée 5, Chemin de la Guerche à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à Madame la Comptable assignataire de CHATEAU GONTIER (Mayenne).

Comptabilité - changement de nomenclature comptable

Passage du plan comptable M14 au plan comptable M57 à compter du 1er janvier 2023. Un avis doit être donné par Madame la Trésorière, Mme ROZEC. Ce point est ajourné, il sera revu au prochain conseil municipal.

Finances

Monsieur le maire informe que chaque conseiller municipal a reçu le document de valorisation financière et fiscale 2021 et ce document est transmis par Monsieur JOUSSE, conseiller aux décideurs locaux. Ce document contient informations sur les finances de la commune (capacité d'autofinancement, l'endettement et pouvoir comparer d'autres collectivités de même strate d'habitants).

DCM2022-50 : Convention scolaire entre la commune et la commune de La Rouaudière - Mise à jour

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération en date du 14 juin 2018 a été prise instituant une convention de partenariat entre la commune de Saint Aignan sur Roë et la commune de La Rouaudière pour l'accueil des élèves de Cours Moyen de celle-ci. Cette convention fixe les modalités d'accueil des élèves du cours moyen provenant de l'école de La Rouaudière et sa participation aux frais de scolarité pour ses élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à modifier la convention qui lie la commune à la commune de La Rouaudière pour l'accueil des élèves du cours moyen à l'école publique de Saint Aignan sur Roë
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention
- **Charge** Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Maire de La Rouaudière

Courrier Restoria

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de RESTORIA, société, titulaire du marché de fourniture de repas en liaison froide. Ce courrier informe que l'économie de tous les contrats de restauration collective se trouve complètement bouleversée par l'inflation imprévisible à la date de signature des contrats. Le marché est conclu à prix révisibles mais les indices de la hausse de révision de prix sont inadaptés à la réalité économique des marchés de restauration collective. Il est donc demandé une hausse de 8% ce qui revient à un prix de repas pour les PS au CP : 2.47 à 2.66€ et pour les Ce1 au CM2 : 2.60 à 2.81€.

Une rencontre avec les signataires du marché a déjà eu lieu pour un échange suite à l'envoi d'un précédent courrier qui demandait déjà une hausse. ce courrier est à la signature et il sera envoyé à Restoria dès son retour en mairie.

DCM2022-51 : Devis pour bornage acquisition foncière

Suite à la délibération DCM2022-43 portant acquisition foncière du terrain section ZP n°0201 et 0204 - route de Congrier, un devis pour le bornage de ce terrain a été sollicité auprès du cabinet Langevin, géomètre. Le montant s'élève à 765€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce devis pour un montant de 765€ HT soit 918€ TTC.
- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à cette acquisition foncière.

QUESTIONS DIVERSES

- Une rencontre avec les actuels propriétaires du bâtiment situé au 4 rue relais des Diligences a permis de découvrir que celui-ci actuellement en vente aurait un acheteur potentiel. Une discussion s'est ouverte sur l'intérêt communal que pouvait avoir ce bien . Après débat (vote 7 absentes, 6 pour et 1 contre) , ce sujet sera revu lors du prochain conseil municipal. Un adjoint se propose de rencontrer les futurs acquéreurs.
- City stade : les travaux ont commencé
- Les motards ont du cœur : passage le 5 juin, arrêt 30 mn (11h05 – 11h35) à la salle polyvalente : Présence des élus Patricia, Alexandra, Michel et Dominique pour accueillir et servir (eau et cakes commandés) rendez vous à 10h45 pour l'installation.
- Studio libre au 1er juillet
- Bornage pour installation usine le 2 juin
- Remise des dictionnaires : mardi 5 juillet à 20 heures à la mairie (salle parquet)
- Tableau pour élections législatives les 12 et 19 juin
- Courrier du Music club pour annoncer la prochaine audition fixée au 22 avril 2013 et remerciements
- Fête de l'école publique : dimanche 26 juin prochain : demande utilisation du camion de la commune pour le transport des tentes : accord et comme conducteur Monsieur François ROUSSEAU.
- Courrier d'EDF pour la mise à disposition de données relatives au contrat de fourniture : 3 possibilités sont données à la commune et celle retenue est l'opposition à la transmission des données du contrat de fourniture d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 13 minutes.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 23 juin 2022 à 20 heures.